R É P U B L I Q U E  F R A N Ç A I S E

VILLE DE CARBONNE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

| Délibération numéro | 2023/97 | |
|---|---|---|
| NOMBRES DE MEMBRES | | |
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 21 |
| Vote par procuration | | 03 |
| Date convocation | 11/10/2023 | |
| Date de publication | 24/10/2023 | |

# DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-sept octobre,
à 19 heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Laurence CANITROT, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : Mme Corinne GOUZY donne procuration à M. Michel VIGNES, Mme Sophie RENARD donne procuration à Mme Françoise HENRY, Mme Sandra LACOSTE donne procuration à Mme Emilie BLANIC.

Absents excusés : MM. Corinne GOUZY, Sophie RENARD, Pierre HELLÉ, Franck QUIN, Corinne PONS, Sandra LACOSTE.

Absents : MM. Bernard BARRAU, Cédric HAMMER.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

## Objet : Budget d'Alimentation en Eau Potable : admission en non-valeur et décision modificative n°02

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, fait part d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 3 256.79 €, transmise par la Trésorerie du Volvestre (montant étant inférieur au seuil de recouvrement, personnes non solvables).

Pour cela une décision modificative est nécessaire :

| Dépenses de fonctionnement | | | | Recettes de fonctionnement | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6541 | Créances admises en non valeur | 2 260 € | | 64198 | Autres remboursements | 1 100 € |
| | | | | 773 | Mandats annulés sur exercices antérieurs | 280 € |
| | | | | 704 | Travaux | 880 € |
| Total | | 2 260 € | | Total | | 2 260 € |

La commission des finances a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :

- La demande d'admission en non-valeur.
- La décision modificative n°02.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette demande d'admission en non-valeur.
- Approuve cette décision modificative n°09.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire et Président du Service de l'Eau,
Denis TURREL

SERVICE D'ALIMENTATION VILLE DE CARBONNE 31390 EAU POTABLE

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.